

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU SAMEDI 4 JUILLET 2020

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30/06/20 s'est réuni le samedi 4 juillet 2020, L'Escale de Melun, Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine 77000 Melun, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christophe Domba, Madame Monique Cellerier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoint**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Madame Aude Luquet, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Chrystelle Collet, Monsieur Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Bénédicte Monville, Madame Djamila Smaali Paille, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS NON EXCUSES :

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville

SECRETAIRE :

Monsieur Henri Mellier

Madame Dupuy : Il me revient, en vertu de l'article L. 2122-8 du CGCT, de présider la séance pour l'installation des conseillers municipaux et l'élection du Maire. Je vais d'abord procéder à la lecture des résultats du scrutin du 28 juin 2020 :

Nombre d'inscrits	18 423
Nombre de votants	4 222
Suffrages exprimés	4 113

La liste « MELUN POUR VOUS AVEC LOUIS VOGEL » a obtenu 2 081 voix soit 33 sièges attribués à :

Louis VOGEL
Aude ROUFFET
Guillaume DEZERT
Semra KILIC
Michel ROBERT
Marie-Hélène GRANGE
Kadir MEBAREK
Brigitte TIXIER
Charles HUMBLLOT
Marie-Liesse DUPUY
Noël BOURSIN
Aude LUQUET
Henri MELLIER
Pascale GOMES
Christopher DOMBA
Catherine STENTELAIRE
Mourad SALAH
Odile RAZE
Mathieu DUCHESNE
Monique CELLERIER
Olivier PELLETIER
Eliana VALENTE
Emmanuel ADJOUADI
Chrystelle COLLET
Giovanni RECCHIA
Andrianasolo RAKOTOMANANA
Baytir THIAW
Amélia FERREIRA DE CARVALHO
Khalid OBEIDI
Hélène PAJOT
Gilles RAVAUDET
Sylvie BORDEAUX
Mohamed HADBI.

La liste « BIEN VIVRE A MELUN » a obtenu 1 245 voix soit 6 sièges attribués à :

Bénédicte MONVILLE
Arnaud SAINT-MARTIN
Djamila SMAALI –PAILLE
Eric TORTILLON
Céline GILLIER
Jason DEVOGHELAERE.

La liste « REINVENTONS MELUN » a obtenu 787 voix soit 4 sièges attribués à :

Ségolène DURAND
Michaël GUION
Catherine ASDRUBAL
Philippe MARTIN.

Je les déclare donc installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Dupuy : M. Henri MELLIER est désigné en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2121-15 du CGCT.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Henri MELLIER en qualité de Secrétaire de séance.

2 - ELECTION DU MAIRE

Madame Dupuy : Je dénombre 42 conseillers présents et je constate que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie. Je rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Je vous propose de désigner comme Assesseurs du bureau de vote les plus jeunes de notre Assemblée. Ils seront chargés du dépouillement des votes. Il s'agit de Mme Hélène PAJOT, Mme Aude ROUFFET et M. Jason DEVOGHELAERE. J'appelle les candidats à la fonction de Maire de Melun à se déclarer.

Madame Pajot : Pour la liste « MELUN POUR VOUS AVEC LOUIS VOGEL », nous proposons Louis VOGEL.

Monsieur Saint-Martin : Pour la liste « BIEN VIVRE A MELUN », nous proposons Bénédicte Monville.

Monsieur Guion : Pour la liste « REINVENTONS MELUN3, nous proposons Ségolène Durand.

Madame Dupuy : Je vous laisse donc présenter votre candidature. Vous avez un petit mot à dire ?

Madame Monville : Alors, si vous faites ça dans l'ordre des listes, il serait normal que ce soit à Monsieur Vogel de commencer, mais je vous laisse décider dans quel ordre vous voulez

faire ça.

Monsieur Vogel : Je n'ai rien à dire pour présenter ma candidature : elle tombe sous le sens puisque je suis la tête de liste qui a obtenu le plus de suffrages à Melun. Je dirai un mot de remerciement tout à l'heure. Donc je vous cède la parole.

Madame Monville : Merci, Monsieur Vogel. Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris le sens de votre présentation, mais bon. Alors. 59% c'est le pourcentage moyen de l'abstention pour ce deuxième tour des élections municipales. 20 points au-dessus de l'abstention moyenne en 2014. Et à Melun, c'est encore 18 points au-dessus, 77% des électeurs ne sont pas venus voter. Nous savons bien sûr que la désaffection est pour partie liée à la peur du virus. Mais à Melun, l'abstention est encore plus importante que dans les villes qui ont été les plus touchées par l'épidémie alors que ce n'est pas son cas. Moins d'un électeur sur quatre s'est déplacé. L'abstention est massive et l'épidémie n'est qu'une petite partie de l'explication. Alors comment la comprendre ? L'espace public n'existe pas à Melun. Vous avez annihilé la vie démocratique de la cité. Vous avez ignoré vos adversaires. Vous nous avez méprisés. Vous n'avez jamais répondu à aucune de nos critiques, pas plus d'ailleurs que vous n'avez répondu aux préconisations que nous vous avons faites pendant la période du confinement : sur le soutien aux familles, l'école, le déconfinement ou les transports. Même durant cette période particulièrement difficile pour nous tous, vous avez jugé que nous ne comptions pour rien. Vous avez profité de toutes les possibilités que vous donnait la loi d'urgence sanitaire et même au-delà, pour gouverner seul avec votre cabinet sans rendre aucun compte à personne. Nous avons dû vous obliger à convoquer un conseil municipal. Nous vous avons proposé un débat, vous n'avez jamais répondu. Il a fallu que des journalistes d'Europe 1 ou de France 3 s'intéressent à Melun pour qu'on ait la confirmation que vous refusiez le débat. Les mots du journaliste de France 3 étaient laconiques mais sans ambiguïté : « Madame, je suis désolée mais Monsieur Vogel ne veut pas débattre avec ses concurrentes ». Belle leçon de démocratie, n'est-ce pas ? Vous n'avez organisé aucune propagande en faveur de l'inscription sur les listes électorales puis de l'élection pour appeler les gens à voter alors même que vous n'avez cessé de communiquer sur votre gestion de la crise sanitaire. Vous l'avez fait par stratégie. Une stratégie dramatique sur le plan démocratique mais efficace d'un point de vue électoraliste. Vous aviez raison de craindre la confrontation Monsieur Vogel parce que les gens auraient compris que vos propositions, que nous regardons à l'aune de votre bilan, sont incapables de répondre aux deux enjeux majeurs qui nous font face : le réchauffement climatique et la crise économique et sociale. Mais votre stratégie, gagnante il faut s'y résoudre, a aussi consisté à vous placer au centre de l'échiquier politique et de ce point de vue la candidature de Ségolène Durand vous a aidé. La confrontation aurait ici aussi permis de montrer qu'entre votre programme et celui de Madame Durand les proximités étaient grandes même si cette dernière a mis la barre un peu plus à droite. Elle n'est pas la seule à vous avoir aidé. Celles et ceux qui étaient sur la liste du candidat socialiste à la dernière élection et qui vous ont rejoint vous ont permis d'inscrire sur votre affiche « divers gauche ». Vous y avez même écrit « écologistes ». Et, pourtant, notre programme et le vôtre sont radicalement différents. Le vôtre n'a rien d'écologiste. Vous avez appliqué la leçon du macronisme à la lettre, assumant le risque de voir progresser l'idée que tout se vaut et par voie de conséquence, le risque de voir progresser l'abstention. Si la gauche, la droite, l'irresponsabilité climatique, l'écologie c'est la même chose, alors à quoi bon voter pour des gens qui se réclament de ces catégories politiques. 77% des électrices et des électeurs de Melun, ont jugé en effet que ce n'était pas nécessaire. Le sentiment d'être gouvernés par des élus « hors sols » qui ne

représentent plus le peuple s'est maintes fois exprimé lors des mobilisations sociales que notre pays connaît sans discontinuité depuis deux ans. Ici, il a été renforcé par votre trajectoire. Un maire qui n'est pas d'ici et qui n'est là que parce qu'il gouverne. Un maire qui est aussi un avocat d'affaire et dont le cabinet défend les intérêts des grandes entreprises auxquelles nos services publics sont délégués. Le moins qu'on puisse dire est que l'adage qui veut que le maire soit l' élu le plus aimé parce que le plus voté ne s'applique pas ici à Melun. D'ailleurs, pour combien de temps, vous qui avez déclaré concevoir votre rôle de maire comme celui d'un père, pour combien de temps encore, allez-vous gouverner la ville ? Cette élection devrait sonner comme un coup de semonce. Ces résultats sont une véritable « insurrection civique ». La défiance des électeurs est très forte, elle l'est d'autant plus dans les villes et dans les quartiers populaires où les habitants se sentent toujours plus abandonnés par les politiques. C'est le cas à Melun et le moins qu'on puisse dire est que vous n'avez jamais rien fait pour les en dissuader. Vous avez été élu avec 11 % des inscrits et eux-mêmes ne représentent pas plus que 5 % des habitants. À peine 2000 voix sur une population de 40 000 personnes. Jamais un maire n'a été si mal élu à Melun. Ces chiffres sont vertigineux et doivent tous nous amener à réfléchir. Monsieur Vogel, vous serez élu maire dans quelques instants sur les décombres de la démocratie. Le fossé se creuse entre deux sphères d'un même monde qui ne se parlent plus. Il est de votre responsabilité de combler ce fossé ici et maintenant où le pire est à craindre pour l'avenir. Vous pourrez compter sur nous pour faire vivre la contradiction aux conseils municipal et communautaire. Comme durant ces six dernières années, nous porterons aussi des propositions. Certaines nous tiennent particulièrement à cœur comme la généralisation du quotient familial pour le paiement des services municipaux. Nous espérons que les commissions municipales soient plus que des intitulés sur du papier, qu'elles se réunissent et que les oppositions y soient justement représentées. Nous espérons que la pratique de la retransmission en direct du conseil municipal qui était une de nos propositions, réclamée vainement pendant six ans, se pérennise. Nous espérons aussi que le droit d'expression de l'opposition ne soit plus réduit à ces ridicules 1000 signes dans le magazine municipal et parfois bafoué comme récemment « par oubli » m'a-t-on répondu. Tout comme il est inadmissible que nous n'ayons pas le droit de publiciser les événements que nous organisons qu'il s'agisse de conférences ou de débats. Vous vous êtes engagé à proposer une charte de la démocratie locale, saurez-vous proposer des manières d'associer réellement la population aux décisions qui la concerne ? Nous serons vite fixés quand il s'agira de mettre en œuvre les protocoles de l'ANRU. Ecoutez-vous enfin les premiers concernés ? Saurez-vous sortir des logiques d'inféodation des associations locales si elles veulent être subventionnées ? Après un tel désaveu, votre première responsabilité est de refaire vivre la démocratie à Melun. Il y a beaucoup de promesses dans votre programme dont nous suivrons attentivement la réalisation. Toutes celles qui concernent l'enfance et la petite enfance et qui sont attendues par les familles de Melun. La fin de la délégation de service public des cantines à la multinationale Elicor, cliente de votre cabinet, que nous avons toujours combattu. Celle aussi, plus symbolique, mais les symboles peuvent être nécessaires, de planter un arbre par enfant qui naît. Dommage, que vous n'ayez pas aussi promis de ne plus en abattre. Ou celle de la révision du plan de circulation. Vous savez que nous nous battons résolument contre le contournement de Melun et la destruction consécutive d'une partie du bois de Bréviande. Ce projet qui nous rendrait plus vulnérables face au réchauffement climatique, démultiplierait le nombre de voitures et de camions dans l'agglomération et serait extrêmement coûteux pour nos collectivités. Face à l'enjeu climatique, nous ferons tout pour arrêter la destruction de ce qui reste de nature à Melun. Un dernier mot avant de conclure et de vous céder la parole, la crise économique qui est déjà là, mais dont l'ampleur se découvrira plus sûrement à la rentrée,

sera, d'après tous les chercheurs, sans commune mesure avec ce que nous avons connu en 2008. Elle a déjà commencé à frapper durement notre ville. Face à cette situation inédite et dramatique, vous avez une autre responsabilité tout aussi urgente et nécessaire que celle de répondre au silence assourdissant des urnes : vous devez alléger le fardeau des familles melunaises et, engager des choix économiques et d'aménagement du territoire durables pour notre ville. Nous vous souhaitons bonne chance Monsieur Vogel.

Madame Durand : Chers collègues élus, je prends la parole devant vous aujourd'hui car je suis candidate à la fonction de Maire de Melun. Etre Maire, c'est respecter l'ensemble de ses administrés qu'ils soient en accord ou non avec nos décisions et ne pas mentir aux Melunais. Pourtant ce n'est pas le cas de la municipalité d'aujourd'hui contrairement à moi et mon équipe. Il suffit de voir le mépris que vous avez manifesté à mon égard à ne jamais vouloir citer mon nom, à faire l'étonné lors de l'annonce de ma candidature alors que plusieurs fois en municipalité j'ai fait part de mon désaccord, les intimidations répétées que certains de vos adjoints ou colistiers ont pratiqué à mon encontre ou encore, les surnoms que votre cabinet ou votre équipe me donnent. Contrairement à vous, j'ai fait une campagne respectueuse, avec une équipe qui aime sa ville et qui, elle, y vit au quotidien ! Etre Maire, c'est prendre les bonnes décisions pour le quotidien des Melunais et éviter de jouer avec les promesses électorales. Pourtant vos actions menées à la veille des élections ont été éphémères. Je citerai, par exemple, les nouvelles pistes cyclables qui au lendemain des élections ne sont plus utilisables. La police municipale qui, 10 jours avant les élections, devait demander aux sans domicile fixe de partir de la place St Jean, place Jacques Amyot et place Mail Gaillardon alors qu'aujourd'hui ils ont retrouvé leurs habitudes. Ou encore la brigade verte qui devait nettoyer le centre-ville alors que maintenant les poubelles gisent sur le sol... Etre Maire, c'est savoir ce qui se passe dans sa ville et être présents pour ses administrés. Combien de fois vous êtes-vous déplacé sur des décès Monsieur Vogel ? Combien de corps avez-vous vu ? Moi, des dizaines. Combien de famille ayant perdu leur logement dans un incendie ou victime de violences êtes-vous venu soutenir au milieu de la nuit Monsieur Vogel ? Moi, des dizaines. Vous parlez de sécurité Monsieur Vogel, mais que connaissez-vous, à Melun, dans ce domaine ? Pour le savoir, il faudrait sortir seul dans la rue et non toujours accompagné de votre garde rapprochée, pour le savoir, il faudrait y passer ses nuits et ses dimanches. Moi je le sais, car je le vis au quotidien. Durant la période des élections ma voiture a été vandalisée, j'ai eu 3 tentatives de cambriolages et je ne vous parle pas des agressions sexuelles que les Melunaises subissent malheureusement trop souvent en pleine rue et en pleine journée. Alors, oui on ne peut pas mettre un policier derrière chaque habitant mais arrêtez de dire que grâce à vous la sécurité se rétablit à Melun. Et pour votre information, l'effectif actuel n'est pas de 40, encore moins de 50 comme vous l'aviez promis, mais bien de 33 agents. Etre Maire, c'est être présent dans les instances et taper du poing sur la table pour défendre les projets de la ville. Pourtant vous êtes, en votre nom propre, chez Trois Moulins Habitat et vous n'avez assisté à aucune assemblée générale ou conseil d'administration. Moi, je les ai presque tous fait dans la fonction qui était la mienne. Vous n'êtes jamais venu à une seule assemblée générale du relais 77 dont la ville est partenaire, association pour les femmes victimes de violences conjugales. Moi j'y étais en mon nom. Etre Maire, c'est savoir travailler en équipe et en cohérence avec tous les Elus. Votre communication a mis en avant les signatures de l'ensemble des pactes et des chartes que vous avez reçu. Pourtant vous ne respecterez pas les engagements. Il suffit de voir la présence du parti animaliste et de sa demande de castration des rats quand vous, vous lancer une campagne de dératisation. Ou encore la signature de la charte avec l'Association des Paralysés de France alors que beaucoup de nos trottoirs ne sont toujours pas accessibles.

Nous incluons dans notre programme tous les engagements réalisables dans ces 6 prochaines années. Etre Maire, c'est en grande partie gérer au mieux les finances de la ville. Certains diront « oui mais tu as voté pour ». Lorsque l'on fait partie d'une équipe, on fait confiance à ceux qui en ont la délégation. Ce fut sûrement mon erreur. Une crise financière sans précédent a déjà commencé. Vous n'avez toujours rien anticipé, le niveau de la dette étant toujours colossal. A l'inverse du vôtre, notre programme était adapté à supporter des turbulences économiques importantes. Nous vous alertons dès aujourd'hui que la crise COVID ne pourra être en aucun cas la réponse à tous vos prochains renoncements. Cette campagne fut hors norme et connue de tous par sa longueur et sa crise sanitaire. Le taux d'abstention abyssal devrait nous interroger collectivement sur l'intérêt des électeurs vis à vis de la démocratie locale. Mais nous avons bien compris que ce n'est pas votre première préoccupation dans la mesure ou vous avez même refusé de débattre avec vos contradictrices. Etre Maire, c'est avoir les qualités d'écoute, de pugnacité et d'humanité, ce qui demande une présence physique permanente dans notre ville. C'est forte de ces considérations que je me présente en tant que Maire de la ville qui m'a vu naître et que je désire servir le plus efficacement possible. J'en profite pour vous dire que je me réjouis de constater que votre première mesure post élection consiste à mettre en œuvre une des propositions de mon programme, en l'occurrence les parkings à barrière gratuits tous les samedis. En somme, chers collègues, quitte à appliquer mon programme, je vous propose de l'appliquer ensemble. Vous pouvez compter sur moi et sur mon équipe pour Réinventer Melun durant les 6 prochaines années.

Madame Dupuy : Nous allons donc procéder au vote à bulletin secret. Vous avez devant vous une feuille blanche, vous inscrivez le nom de votre candidat ; ainsi qu'une enveloppe. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote, qui est au centre de la salle.

Monsieur Mellier : Madame la Présidente, juste, il faut que le Bureau qui a été constitué vienne derrière l'urne : Hélène Pajot, Aude Rouffet, et Jason Devoghelaere. Hélène Pajot devant l'urne, Aude Rouffet à sa droite, et Jason Devoghelaere qui fera signer la liste d'émargement des votes.

Madame Dupuy : Vous prenez le stylo pour émarger.

Monsieur Mellier : Prenez aussi votre vote au moment où Madame la Présidente vous appellera, vous mettez votre vote. Ca vous évitera de revenir. Voilà.

Madame Dupuy : Au moment où vous mettez votre enveloppe dans l'urne, vous devez me la présenter pour que je puisse constater qu'il n'y a pas plusieurs enveloppes. Je vous remercie.

Madame Dupuy procède à l'appel et les conseillers vont voter, chacun leur tour.

Madame Dupuy : Le dernier conseiller appelé ayant voté, je vous propose de procéder immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur Mellier : Vous devez compter les enveloppes. Quel est le nombre d'enveloppes trouvé dans l'urne ?

Madame Cordier : 43.

Monsieur Mellier : 43.

Madame Cordier : Annonce des résultats :

- Nombre de conseillers présents : 42
- Nombre de votants : 43
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue (calculée sur les suffrages exprimés) : 22

Ont obtenu :

Louis VOGEL	33 voix
Bénédicte MONVILLE	6 voix
Ségolène DURAND	4 voix.

Madame Dupuy : Veuillez vous lever. Monsieur le Maire, c'est avec un grand, grand honneur, et un grand bonheur, que je vous remets l'écharpe de Maire de Melun.

Monsieur Vogel : Chers Collègues membres du Conseil Municipal ; Madame la Députée, Chère Aude ; Madame la Sénatrice, Chère Colette ; Monsieur le Conseiller Départemental ; Mesdames et Messieurs les Maires de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ; Mesdames et Messieurs les anciens élus de Melun, je salue en particulier Jacques Marinelli, qui n'a pas pu être présent ce matin pour raison médicale, et Gérard Millet, mon prédécesseur, auquel je suis très attaché, anciens Maire de Melun ; Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Cher Jean-Baptiste ; Mesdames et Messieurs les Cadres, Chefs de service et Agents de la Ville de Melun ; Mesdames, Messieurs, Chères Melunaises, Chers Melunais, Chers Amis, vous l'imaginez, c'est une joie immense et un grand honneur d'être élu aujourd'hui Maire de Melun. Une joie parce que cette élection vient confirmer la formidable dynamique engagée il y a 4 ans maintenant et que nous comptons poursuivre dès demain, au service de notre ville. Un honneur ensuite de pouvoir continuer de représenter Melun et les Melunais, de les servir, de les aider, de défendre leurs intérêts. Ce matin, je mesure l'immense responsabilité qui est la mienne. C'est avec fierté, confiance et ambition que je poursuis ce mandat de Maire aujourd'hui. Ce matin, je pense d'abord à l'équipe qui m'entoure car on ne gagne jamais seul. Pour nombre d'entre eux, c'est un tout nouveau mandat avec l'appréhension que cela peut représenter. Je les remercie tous : sortants, nouveaux élus mais aussi nos dix non élus pour la dynamique qu'ils ont su insuffler et la force qu'ils nous donnent pour ce nouveau mandat. Je continuerai bien sûr d'associer les non élus à nos réunions. Ce matin, je pense également aux membres de l'opposition. Malgré une campagne qui aurait parfois mérité plus de sérénité, je crois possible de travailler pour les six prochaines années en bonne intelligence. Ensemble, donnons-nous les moyens d'agir pour unir notre ville et d'être ambitieux pour la faire rayonner, et d'être fiers de Melun. Soyez assurés que nous, nous ferons tout pour cela. Pour réussir, soyons unis ; pour réussir, soyons ambitieux ; pour réussir, soyons fiers. L'unité. Avant tout, je souhaiterais remercier tous les Melunais qui se sont déplacés, quel que soient leurs affinités, pour choisir le destin de notre ville pour les 6 prochaines années. Bien sûr, nous aurions tous – ici présents autour de cette table - souhaité que la participation soit meilleure. Tout avait pourtant été organisé pour assurer la sécurité sanitaire des votants. J'en profite pour remercier du fond du cœur tous les services qui ont œuvré pour les élections mais aussi pendant la période de confinement que nous avons vécue. Je salue également les services qui ont organisé ce Conseil ici, à l'Escale, pour permettre de

maintenir la distanciation physique – en particulier les personnels de l'Escale et des Serres Municipales qui ont fleuri cette salle, le service du Protocole aussi bien sûr. Souhaitons tous ensemble que nous réinvestissions rapidement notre Hôtel de Ville et plus important encore, que nous retrouvions une vie normale, après cette période très longue de confinement. Nous savons que, d'une part, cette élection avec sa faible participation, restera exceptionnelle du fait des circonstances et que, d'autre part, il s'agit d'un problème national depuis déjà un certain nombre d'années. Un problème grave qui dépasse largement notre échelle locale. Un problème grave qu'il nous appartiendra de tenter de résoudre collectivement, à notre échelle, en accompagnant les initiatives citoyennes et en facilitant la participation des Melunaises et des Melunais. Pour que nos concitoyens aient l'envie de participer, il faut leur faire confiance, compter sur leur connaissance, utiliser leur expérience. Non seulement les écouter mais agir. Agir avec eux, en soutenant leurs projets, en aidant leurs initiatives, en incitant nos concitoyens à proposer des choses pour leur ville. Aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir représenter les Melunais. La force qui nous anime grâce aux votes des Melunais transformera notre ville ! J'y crois profondément ! Mais pour cela, l'unité est la condition sine qua non de la réussite. L'unité. Pas celle d'une équipe, pas celle d'un clan, pas celle d'un quartier mais bien celle de toutes les Melunaises et de tous les Melunais. Durant le dernier mandat, j'ai, depuis le premier jour de ma prise de fonction, eu le souci de décroiser notre ville. C'est ce que j'ai fait, par exemple très symboliquement, en arrêtant les fêtes de Noël qui jusqu'alors étaient éparpillées, pour offrir un spectacle unique, beau, de qualité pour tous les enfants de notre ville, quel que soit leur quartier d'origine dans cette même salle où se tient le Conseil Municipal. Certains parlent des Hauts de Melun, d'autres du Sud, je souhaiterais que l'on ne parle que de Melun et c'est en n'oubliant personne, en portant une ambition unique, en retrouvant la fierté d'être Melunais que nous y parviendrons. Opposer les quartiers entre eux, c'est, en fin de compte, opposer les gens entre eux. Jusqu'au bout, je m'opposerai à cela et nous nous opposerons à cela. Bien sûr, il y a des quartiers, ils ont leurs spécificités historiques, sociales, culturelles, économiques mais cette diversité est précisément ce qui fait la richesse de Melun. Ils font que notre ville ne s'endormira jamais, qu'elle restera toujours dynamique et qu'elle ne cessera de se révéler à elle-même et aux autres. Portons ensemble ce souhait d'unité au service de l'ambition de notre territoire car quand on a la chance de conduire une politique municipale, il ne faut pas être modeste mais ambitieux pour ses projets, tout en demeurant humble dans l'exercice de la fonction. L'ambition. Pour donner le meilleur à Melun, il faut de la radicalité dans le changement. C'est ce que nous allons faire ! Ensemble ! Notre ville doit se transformer pour relever les défis des agglomérations du 21^e siècle. Melun doit être à l'avant-garde pour concevoir et réaliser un avenir vert où transition écologique et mobilités actives deviendront de plus en plus notre réalité quotidienne. Melun doit continuer d'être à l'avant-garde en matière de santé. Nous en avons déjà posé les bases en nous battant, avec mes prédécesseurs, et tout directement Gérard Millet, pour la construction du nouveau groupe hospitalier qui est devenu l'établissement de référence pour le département dans la lutte contre le Covid-19. Nous avons installé une faculté de médecine dans le quartier Gare et favorisé l'implantation de maisons médicales en centre-ville. En matière d'éducation, la période de crise sanitaire que nous venons de vivre a confirmé le bien-fondé de notre plan numérique pour nos écoles et la mise en place d'un soutien scolaire à distance gratuit. Nous devons maintenant aller plus loin et mettre au point une école hors les murs afin de résorber les fractures numériques et scolaires qui subsistent. Ce n'est qu'unis que nous surmonterons cette crise et poursuivrons la renaissance de notre territoire. Depuis 4 ans, ce sont des milliers d'emplois en plus, un commerce de centre-ville qui renaît, des événements à portée départementale comme Les Affolantes, voire nationale avec Paris Air

Legend, l'implantation d'une faculté de médecine et de bientôt d'autres formations tout prochainement. Et pour jouer à plein son rôle de ville-Préfecture, nous nous appuyerons sur nos axes forts : assurer la sécurité de toutes et tous avec un nouveau poste de police à la Gare ; créer de nouveaux emplois en poursuivant l'implantation de grandes entreprises sur notre territoire ; accompagner et faire réussir nos jeunes notamment à travers la pratique sportive avec la création d'une maison Sport Santé ; soutenir nos seniors en favorisant les liens intergénérationnels ; agir fortement en faveur de l'égalité femmes-hommes ; favoriser la participation citoyenne ; et faire du handicap une grande cause municipale. Ce développement de la ville passera nécessairement par un développement vert. Depuis des années, Melun a veillé au développement des espaces verts et des continuités écologiques en créant notamment des zones en gestion naturelle et de tontes ou fauches tardives. Nous accorderons une importance toute particulière à la question du développement durable et de la protection de l'environnement avec par exemple la végétalisation des immeubles, des rues ainsi que du mobilier urbain qui permettra notamment à la faune et à la flore de regagner du terrain sur l'espace urbain. Ville Préfecture, plus d'un quart de notre territoire n'est pas artificialisé. Protégeons l'existant et végétalisons encore plus Melun en mettant en valeur notre Seine, nos berges, nos parcs et nos jardins. Ainsi, Melun sera la vraie capitale verte de l'Ile de France ! Accordons plus d'espace à la nature et développons le potentiel du fleuve qui nous réunit – qui devrait nous réunir au lieu de nous séparer en deux rives – c'est le joyau de notre territoire, il ne demande qu'à être mis en valeur. Pour cela, nous réviserons en profondeur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour l'adapter aux enjeux de notre temps, notamment la transition énergétique. En parallèle, il faut que Melun s'adapte à la modernité, qu'elle soit accueillante pour les familles et dotée d'une véritable attractivité commerciale. Nous repenserons nos modes de déplacement en partant d'un nouveau plan de circulation de notre ville. Celui-ci devra prendre en compte l'ensemble des modes de mobilité (piétons, vélos, voitures, bus) et favoriser les transports en commun et les mobilités actives à l'instar de ce que nous avons commencé de faire durant ce mandat en stoppant, Place Praslin, des programmes immobiliers et à l'instar de ce que nous allons continuer de faire en réalisant des pistes cyclables partout où cela est possible. Dans le même esprit, le prochain mandat verra la réalisation du Pôle d'échanges multimodal dont les premiers travaux viennent de commencer avec la destruction de la halle Sernam qui permettra la création d'un parking provisoire de 100 places. Ce sont des mesures concrètes, ambitieuses, qui transformeront profondément notre cité. Ce ne sont là que quelques aspects de notre projet : ils permettront à notre cité de maintenir son rang au sein d'une agglomération forte, aux ambitions clairement établies. Pour que nous soyons fiers de notre ville. La fierté. Bouleversons l'ordre établi, changeons ce que l'on croit immuable et gardons en tête que Melun n'est pas n'importe quelle ville. Elle a été la résidence des premiers rois capétiens, elle est devenue Préfecture à la révolution française, elle est aujourd'hui la capitale du plus grand département d'Ile-de-France, la Seine et Marne qui compte 1 350 000 habitants. Elle regroupe 19 communes autour d'elle pour former la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine avec plus de 130 000 habitants... une véritable métropole dans le sud de l'Ile de France. Melun est aussi, par le fait même, la capitale universitaire du Sud de la Région qui possède sur ses facultés, ses classes préparatoires, ses écoles de santé. Misons sur notre jeunesse ! Faisons-lui jouer un plus grand rôle dans notre cité ! Nous sommes là aujourd'hui par la volonté des Melunaises et des Melunais, et je les remercie profondément de la confiance qu'ils nous font. Nous sommes maintenant au service de tous les Melunais. Ensemble, soyons unis, soyons ambitieux, soyons fiers ! Vive la France, vive la République, et vive Melun ! Nous passons maintenant la parole à Kadir Mebarek.

Monsieur Mebarek : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous et à toutes. Quelques mots. Je m'adresse à vous, Monsieur le Maire. Au nom de l'ensemble des élus du groupe majoritaire, nous vous félicitons très chaleureusement pour votre élection, et vous remercions également de la confiance que vous nous avez accordée en nous invitant à travailler à vos côtés dans notre ville, dans l'intérêt des Melunaises et des Melunais. Nous serons dignes de cette confiance. Vous pourrez toujours compter sur notre engagement, sur notre loyauté sans faille tout au long de ce mandat. Nous sommes fiers d'être à vos côtés pour poursuivre la dynamique de changement et de modernisation que vous avez insufflée depuis le premier jour de l'exercice de vos fonctions de Maire. Car c'est vrai, Melun a évolué avec vous. Vous avez su tracer le chemin du renouveau en vous appuyant sur le travail des maires qui vous ont précédés. Je salue en particulier Gérard Millet, qui vous a passé la main en 2016. Vous avez su nous rendre fiers d'être Melunais. Ensemble, avec toutes les Melunaises et tous les Melunais, nous continuerons à porter Melun, plus loin, plus haut. Pour cela, nous vous faisons entièrement confiance. Vous êtes le Maire qu'il nous faut. A travers votre gestion remarquable de la crise qui secoue notre pays et notre ville, vous avez su démontrer – s'il le fallait encore – que vous étiez à la hauteur. Capable de compromis, d'un grand pragmatisme, et étranger au discours dogmatique, vous avez une véritable vision pour notre ville, au-delà des clivages politiques. Ce sont ces qualités qui nous ont permis d'unir notre ville, les résultats des élections en témoignent. Oui, vous l'avez dit, la participation était faible, comme dans de très nombreuses villes en France, nous en faisons tous le constat. Vous avez effleuré dans votre discours les actions que nous entreprendrons lors de ce mandat pour agir ensemble avec les Melunais et ainsi renforcer la nécessaire implication de chacun dans le débat démocratique. Mais cette faible participation ne doit pas occulter une réalité incontestable : au travers de ces résultats, Monsieur le Maire, les Melunais ont validé la politique menée depuis quatre ans, qui les a uni dans une même direction, d'où le fait que notre liste ait été placée en tête dans tous les bureaux de vote de la ville au premier tour, et dans seize bureaux sur dix-sept au second tour. Pour la première fois depuis bien longtemps, il n'y a pas plusieurs Melun, mais une seule ville, unie et solidaire. Et je regrette que Madame Monville De Cecco ne soit pas aujourd'hui à la hauteur des enjeux, à la hauteur du moment – un moment d'unité solennelle, d'unité de la Ville – et qu'elle prolonge une campagne qui, par moment, n'a pas été digne et a pu décourager bon nombre d'électeurs d'aller voter. Voici sans doute une autre raison de cette abstention record. Quant au Covid 19, effectivement, il a pu dissuader nombre de Melunais de se déplacer par crainte ; pour autant, ce virus ferait-il de la politique, en empêchant vos électeurs de se déplacer aux urnes et en permettant aux nôtres de venir voter ? Soyons fiers de notre ville. Avec vous, Monsieur le Maire, cher Louis, avec votre empathie, votre mot pour chacun, votre bienveillance, votre dynamisme, nous allons faire de Melun la ville qu'elle doit être : la véritable capitale du département. Monsieur Vogel : Bien, je passe à la délibération numéro 3.

APRES DEPOUILLEMENT, LES RESULTATS SONT LES SUIVANTS :

- Nombre de bulletins :	43
- Bulletins blancs :	0
- Bulletins nuls :	0
- Suffrages exprimés :	43
- Majorité absolue :	22

Ont obtenu :

- Monsieur Louis VOGEL	trente-trois voix	33 voix
- Madame Bénédicte MONVILLE	six voix	6 voix
- Madame Ségolène DURAND	quatre voix	4 voix

Monsieur Louis VOGEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé.

3 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Vogel : En vertu des dispositions du Décret 2019.1546 du 20 décembre 2019 portant authentification des chiffres de la population française, la population municipale de la commune de Melun est arrêtée à compter du 1er janvier 2020 à la valeur de 40 348 habitants. L'effectif du Conseil Municipal des communes de 40 000 à 49 999 est fixé par les dispositions de l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales à 43 membres. En application des dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre des Adjointes au Maire appelés à siéger, sans que ce nombre puisse excéder 30 pour 100 de son effectif légal. Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, compétent en la matière, est donc invité à fixer le nombre des Adjointes au Maire appelés à siéger sans que ce nombre puisse excéder 12 élus. Est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y a pas d'observations, je la soumets...

Madame Monville : J'ai une observation.

Monsieur Vogel : Pardon. Oui ?

Madame Monville : Pas tant sur le nombre des adjoints, mais j'ai une observation à faire puisque j'ai été apostrophée par Monsieur Mebarek tout à l'heure. Monsieur Mebarek, je vous ferai remarquer que si vous mettez les choses sur le plan moral, et que vous désertez la politique, votre attitude, là, est quand même assez problématique. M'avoir comme ça interpellée pour avoir joué le rôle qui était le mien et avoir fait de la politique dans cette ville pendant ces six dernières années et pendant la campagne, franchement, je ne pense pas là que nous prenions le chemin d'une démocratie ravivée en tout cas, et que vous prétendez ici vouloir contribuer à construire. Monsieur le Maire, puisque maintenant vous êtes Maire, vous avez oublié, tout à l'heure dans l'énoncé des gens auxquels vous vous êtes adressés « Madame la Conseillère Régionale ». Ce n'est pas la première fois que vous le faites. Je pense que, ça aussi, ça fait partie du manque de reconnaissance de cette Opposition qui est là et avec laquelle vous avez toujours refusé de discuter. Donc, balayez devant votre porte avant de m'apostropher, Monsieur Mebarek.

Monsieur Vogel : Merci, Madame Monville. Donc je mets au vote la délibération 3. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Elle est adoptée.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DE FIXER le nombre des Adjoints au Maire à douze (12).

DE PROCÉDER à la création de douze (12) postes d'Adjoints au Maire.

4 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Vogel : Elle prend la suite de la délibération précédente. En application des dispositions des articles L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Pour le groupe « MELUN POUR VOUS », notre liste est la suivante :

- 1- Kadir MEBAREK
- 2- Marie-Hélène GRANGE
- 3- Henri MELLIER
- 4- Marie-Liesse DUPUY
- 5- Noël BOURSIN
- 6- Brigitte TIXIER
- 7- Mathieu DUCHESNE
- 8- Catherine STENTELAIRE
- 9- Christopher DOMBA
- 10- Monique CELLERIER
- 11- Charles HUMBLLOT
- 12- Aude ROUFFET

D'autres listes souhaitent-elles se présenter ? Pas d'autres listes. Henri.

Monsieur Mellier : On va demander au Bureau de revenir s'il vous plaît, pour l'élection des Adjoints. Vous avez tous devant vous une enveloppe, un bulletin imprimé avec les douze noms que Monsieur le Maire propose pour ses adjoints. Voilà. Vous avez le choix de mettre un bulletin blanc si vous le voulez. Alors, on va commencer. Monsieur Jason Devoghelaere, s'il vous plaît, pour les signatures. On va procéder dans le même ordre. Est-ce que Marie-Liesse peut reprendre, s'il vous plaît, l'appel ?

Madame Dupuy procède à l'appel et les conseillers vont voter, chacun leur tour.

Monsieur Mellier : Bien. Le scrutin est clos. Il faut procéder au dépouillement, compter les enveloppes, comme tout à l'heure. Quel est le nombre d'enveloppes trouvé dans l'urne ?

Madame Cordier : 43.

Monsieur Mellier : 43. Recomptez les bulletins.

Madame Cordier : Annonce des résultats :

- Nombre de conseillers présents : 42
- Nombre de votants : 43
- Nombre de bulletins blancs : 4

- Nombre de bulletins nuls : 6
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue (calculée sur les suffrages exprimés) : 22

Ont obtenu :

La liste présentée par Louis VOGEL 33 voix.

Monsieur Mellier : Merci aux membres du Bureau.

Monsieur Vogel : La liste « MELUN POUR VOUS » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés Adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau, les personnes suivantes :

- Kadir MEBAREK, 1er Adjoint, en charge des finances, du budget, de la commande publique et de la politique de la ville
- Marie-Hélène GRANGE, 2ème Adjoint, en charge de la transition écologique, du plan vert, des mobilités douces et de la protection animale
- Henri MELLIER, 3ème Adjoint, en charge de l'éducation, de la petite enfance, des centres de loisirs, des élections, du civisme et du protocole
- Marie-Liesse DUPUY, 4ème Adjoint, en charge de la sécurité, de la police municipale, du stationnement, de la circulation, de la prévention de la délinquance, de la médiation urbaine, de la propreté urbaine, et du dialogue social au sein du personnel communal
- Noël BOURSIN, 5ème Adjoint, en charge des sports, du développement d'une politique de jeunesse, de la vie associative, et de la démocratie de proximité
- Brigitte TIXIER, 6ème Adjoint, en charge des relations extérieures, du programme de rénovation urbaine, du nouveau programme national de renouvellement urbain et de l'écoquartier de la Plaine de Montaigu
- Mathieu DUCHESNE, 7ème Adjoint, en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
- Catherine STENTELAIRE, 8ème Adjoint, en charge du commerce, de l'artisanat, de la prospective et de l'animation commerciale
- Christopher DOMBA, 9ème Adjoint, en charge de la modernisation de l'action publique, du développement des initiatives et de la participation citoyenne, de la promotion du numérique de la ville et du développement des outils numériques à Melun
- Monique CELLERIER, 10ème Adjoint, en charge des affaires sociales, de la solidarité, des seniors, du handicap et de la santé
- Charles HUMBLLOT, 11ème Adjoint, en charge des services à la population à Mairie Plus
- Aude ROUFFET, 12ème Adjoint, en charge des centres sociaux et de l'égalité femmes - hommes

APRES DEPOUILLEMENT, LES RESULTATS SONT LES SUIVANTS :

- | | |
|-------------------------|----|
| - Nombre de bulletins : | 43 |
| - Bulletins blancs : | 4 |
| - Bulletins nuls : | 6 |
| - Suffrages exprimés : | 33 |
| - Majorité absolue : | 22 |

La liste « Melun pour vous » a obtenu trente-trois voix (33 voix).

La liste « Melun pour vous » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoint au Maire dans l'ordre du tableau les personnes suivantes :

- M. Kadir Mebarek	1 ^{er} Adjoint
- Mme Marie-Hélène Grange	2 ^{ème} Adjoint
- M. Henri Mellier	3 ^{ème} Adjoint
- Mme Marie-Liesse Dupuy	4 ^{ème} Adjoint
- M. Noël Boursin	5 ^{ème} Adjoint
- Mme Brigitte Tixier	6 ^{ème} Adjoint
- M. Mathieu Duchesne	7 ^{ème} Adjoint
- Mme Catherine Stentelaire	8 ^{ème} Adjoint
- M. Christopher Domba	9 ^{ème} Adjoint
- Mme Monique Cellierier	10 ^{ème} Adjoint
- M. Charles Humblot	11 ^{ème} Adjoint
- Mme Aude Rouffet	12 ^{ème} Adjoint

5 - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Monsieur Vogel : Il s'agit de donner des pouvoirs au Maire ou aux Adjointes, selon l'ordre de leur élection, en cas d'empêchement du Maire, pour la durée de son mandat et sans autres limites ou conditions que celles précisées dans la présente délibération pour prendre toutes décisions énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Je précise qu'une erreur est survenue au point 7, relatif à la régie : les mots « supprimer » et « modifier » ont été omis. Nous apporterons la correction sur le document qui sera transmis au contrôle de légalité. Je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des observations ?

Monsieur Saint-Martin : Une observation, ici. La discussion de ce chapitre inévitable de la séance d'installation du Conseil Municipal nous permet de poser quelques questions et d'inviter le Maire élu à préciser la méthode par laquelle il compte gouverner. C'est d'autant plus important que le Code Général des Collectivités Territoriales l'autorise, de droit et sans doute aussi en puissance, à exercer des plein-pouvoirs sans contrepoids ni contre-pouvoirs. Cela peut tenter un maire d'abuser de ces pouvoirs, qui se moquerait de l'Opposition et « gèrerait » à sa guise par la grâce de ses compétences déléguées de force ou de droit, alors même qu'elles sont substantiellement la compétence de l'Assemblée – plus qu' « en principe », comme l'énonce de façon significative la note de présentation. Quand la légitimité du mandat est objectivement très faible (je ne reviens pas sur les conditions de l'élection), l'usage unidirectionnel et personnel du pouvoir par un maire s'en trouve de fait problématique, et c'est pourquoi il convient de regarder de très près le périmètre et le contenu de ces délégations, a fortiori dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire prorogé jusqu'au 10 juillet, qui aura donné au Maire tout pouvoir de décider sans consulter l'Assemblée délibérante – il aura fallu la provoquer, cette Assemblée. Et on a constaté à Melun combien ce régime d'exception fut très arrangeant pour le maire sortant en campagne, qui en tira bien des avantages en termes de propagande électorale (la fameuse « prime » au sortant, augmentée d'un bonus Covid, pour le Maire qui s'improvise comme « père » protecteur...). Bref d'abord des précisions, puis l'expression d'un jugement. On va faire un peu de politique, ça changera. Nous avons repris l'article L. 2122-22 du Code et l'avons comparé à la réécriture qui est proposée dans la note. Il est question de 24 « matières » relevant de la compétence de notre Assemblée, et qu'il s'agit de déléguer au Maire et ses Adjointes. Or, 28 matières / attributions sont citées – il doit y avoir une erreur, une coquille, ou alors je ne comprends rien, mais je vais me former. Plus critique dans notre point de vue, le contenu et l'élargissement des limites

de ces pouvoirs aux paragraphes 2, 3, 15, 16, 17, 20, 21, 23 et 24. Il nous est demandé de statuer sur des spécifications sur lesquelles aucune justification ni explication n'est apportée. Nous souhaitons donc des précisions, entre autres, sur le complément customisé au paragraphe 4 de l'article précité du Code au sujet des emprunts. Il est dit notamment qu'ils pourront être contractés « à court, moyen et long terme », que sera autorisé, et je cite, un « différé d'amortissement et/ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un TEG compatible avec les dispositions légales ». Cet ajout mi précis mi nébuleux mérite d'être argumenté, car on le sait bien, à Melun, la question des emprunts structurés et / ou toxiques est douloureuse à tout point de vue. Donc, en votant pour cette compétence subsumée sous la rubrique portemanteau des délégations de gestion du maire, prend-on de nouveau le risque de mauvaises surprises à l'avenir ? Pourquoi inscrire noir sur blanc ces choix possibles sans plus d'éléments dans la note de présentation ? Est-ce d'ores et déjà envisagé ? D'autres compétences donnent lieu à des détails chiffrés, par exemple les 2e, 17e et 20e paragraphes (sans entrer dans le détail) : comment ces limites ont-elles été posées ? Selon quels critères d'appréciation ? À quoi engagent-elles ? Sont-elles appelées à être révisées en cours de mandat, par exemple, cela pourrait arriver, en cas de vacance du pouvoir des pouvoirs ? Disons-le tout net : ce qui est gênant dans ce vote, et le vote précédent par ailleurs, c'est qu'à peine le Conseil Municipal est-il installé qu'il nous faut déjà nous prononcer sur un paquet de compétences qui devraient être discutées avant toute exécution. Une fois voté, ce pot-pourri reconduira sans doute une gestion en solo de ces superpouvoirs et déléguée aux chefs de l'administration exécutante, qui fait tout le boulot, et qui ne laissera aucune autre place aux élus que celle de pions juste bons à enregistrer, après des échanges de vues en Conseil Municipal de pure façade pour faire vivre l'illusion démocratique. On l'a constaté sans peine depuis des années, les décisions sont prises en amont par le Maire et son équipe (très) resserrée, au nom d'une Assemblée Délibérante dépouillée de ses pouvoirs et prérogatives – y compris les membres de la Majorité dont on a vu depuis des années qu'ils jouent, au mieux, et généralement sans broncher – on verra si ça change -- un rôle de figuration monochrome. C'est tout le contraire de ce que devrait constituer une démocratie locale inclusive et continue, engageant toutes les citoyennes et tous les citoyens dans un processus politique qui doit les concerner au premier chef. Pas étonnant, dans ces conditions, que la vie municipale n'intéresse pas, et de longue date : l'habitude s'est ancrée d'une gestion purement opérationnelle et technique, désormais « concrète » et pragmatique, au détriment d'un débat public sur les moyens comme les fins de ces compétences : c'est un débat intrinsèquement politique qu'il faut engager. Les politiques financières ne doivent pas être confinées dans des arènes closes, Conseil Municipal et commission incluses, pas plus que les opérations immobilières et les actions urbanistiques. Sur ces questions d'intérêt général et qui concerne notre collectivité territoriale, l'implication citoyenne doit être forte et réalisée en amont des décisions et à des votes du Conseil Municipal. L'enjeu est essentiel : il s'agit de faire vivre une démocratie continue au sein d'une Assemblée vraiment Délibérante, pas de reproduire le système descendant d'une démocratie qui, au bout du compte, ne peut pas ne pas susciter la défiance des administrés – après, on se plaindra qu'il y a de l'abstention. Ces derniers, comme les élu·e·s de l'Opposition, ne sont pas engagés dans l'action publique, que vous faites mine de vouloir « moderniser » à coup de « smart city » (c'est-à-dire la ville artificiellement intelligente) : dans le meilleur des cas, qui arrive si peu souvent, elles et ils sont « consulté·e·s », pris dans les rets d'une « gouvernance » bureaucratique sur laquelle elles et ils n'ont, par construction, plus aucune prise. On l'aura compris, nous attendons quelques éclaircissements mais par avance, nous ne nous faisons pas d'illusions : ce sera le retour du même et le changement dans la continuité, car il nous faut « fixer » des limites ou

conditions aux attributions d'un Maire sans le début d'une délibération collective, digne de ce nom. Tout à l'heure, on a voté pour des adjoints dont on ne savait absolument rien des délégations ; c'est légal mais c'est quand même problématique. Et c'est pourquoi, en définitive, nous nous prononcerons contre ce gros paquet de pouvoirs concentrés en un seul homme, qui, demain comme hier, entend régenter dans « sa » ville comme d'autres gèrent leur entreprise – le Conseil Municipal transformé en conseil d'administration.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin, je ne me reconnais absolument pas dans le portrait que vous tracez de moi. Pendant la crise, j'ai agi en âme et conscience. Je pense que j'ai pris des décisions qui étaient nécessaires. Je n'ai d'ailleurs même pas utilisé mes pouvoirs exceptionnels sauf en une occasion : pour l'achat des masques, et je pense que c'était la bonne décision. Et je trouve que vous parlez bien légèrement de l'utilisation des pouvoirs du maire pendant une situation de crise, je ne sais pas si vous y avez vraiment été confronté. Alors, vous n'arrêtez pas de critiquer le texte de la délibération – texte de la délibération qui va beaucoup moins loin que l'utilisation des pouvoirs exceptionnels auxquels vous avez fait allusion – mais ce texte est purement et simplement l'application de la loi républicaine. Alors, vous pouvez contester la loi républicaine – d'ailleurs, vous l'avez dit à un moment, mais moi, je la défends, la loi républicaine. Là-dessus, on ne sera jamais d'accord. Et maintenant, le Directeur Général des Services va vous rappeler un extrait du texte de Légifrance, dont cette délibération n'est que la reprise. On n'a rien inventé. Ce n'est pas la loi melunaise, c'est la loi de la République Française. Ou bien vous ne savez pas ce que vous dites.

Monsieur Olivier : Il s'agit effectivement d'une délibération qui est passée, je pense, en ce moment-même dans la quasi-totalité des communes qui sont en train de voter leur maire et leur exécutif, y compris dans la principale ville hier. C'est une délibération de délégation de base, qui permet effectivement au Maire et à l'exécutif de gérer les affaires de la ville. Donc l'article L. 2122-22. Alors, je peux vous lire Légifrance, si vous voulez. Pour ce qui concerne la délibération proposée aujourd'hui, il s'agit tout simplement de la reprise de cet article de Légifrance, auquel nous avons retiré le 25ème alinéa, je cite « D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ». Voilà, sinon, c'est la délibération. J'ajoute, puisqu'elle a été préparée par le service juridique de la Ville, qu'elle reprend la délibération du précédent mandat. Il n'y a pas, ici, d'ajout dans un sens autocratique. Merci.

Monsieur Vogel : Bien, je sou mets cette délibération au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Et oui, deux voix pour Madame Monville puisqu'elle a un pouvoir. Elle est adoptée. A toi Henri pour la suite.

Monsieur Mellier : Avant que Monsieur le Maire ne déclare clos ce Conseil Municipal, quelques informations : vous devez tous signer tous les procès-verbaux donc Madame Cordier va se mettre sur la table centrale je pense. En suite de quoi, il y a une photo qui va être faite là, tout de suite, sur la scène, de l'ensemble des membres du Conseil Municipal autour de Monsieur le Maire, en présence de Marianne et des drapeaux de la République Française et Européen, et des couleurs de Melun. Ensuite, nous nous rendons, selon les modalités que chacun a – à pied, à vélo, en voiture, etc. – jusqu'à l'Hôtel de Ville où on peut se garer. Il y aura une autre photo devant l'Hôtel de Ville, c'est la moindre des choses, nous sommes tous

élus de Melun. Et nous nous rendrons ensuite en cortège jusqu'au Monument aux Morts pour le dépôt de gerbes en souvenir de tous ceux qui sont Morts pour la France. Voilà, merci à tous. Monsieur le Maire, à vous. Monsieur Vogel : Je déclare la séance close, et merci au public d'être venu assister à ce moment important dans la vie de notre ville. Merci à vous toutes, et à vous tous.

Adopté par 6 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

DONNE délégation à Monsieur Louis VOGEL Maire, ou aux Adjointes selon l'ordre de leur élection, en cas d'empêchement du Maire, pour la durée de son mandat et sans autres limites ou conditions que celles précisées dans la présente délibération, pour prendre toutes décisions dans les domaines énumérés à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

1/ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales;

2/ De fixer ou de modifier, dans la limite de 5% par an, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées;

3/ De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; les emprunts en question pourront être à court, moyen ou long terme, libellés principalement en euro ou en devise, dans l'hypothèse où les conditions proposées seraient plus favorables que pour un emprunt libellé en euro, avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un Taux effectif Global (TEG) compatible avec les dispositions légales ou réglementaires applicables en cette matière ;

4/ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, sans limite de montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5/ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, notamment de toute occupation temporaire du domaine public soumise à redevance, pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6/ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7/ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8/** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9/** D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10/** De décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11/** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12/** De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13/** De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14/** De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15/** D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;
- 16/** D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle en toutes matières et devant toutes juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000 € ;
- 17/** De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 90 000 € ;
- 18/** De donner, en application de l'article L 321-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19/** De signer la convention prévue par l'avant dernier alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L3232-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20/** De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 4 M€ ;
- 21/** D'exercer, au nom de la commune et dans le périmètre défini par le Conseil Municipal, notamment en centre-ville, dans les secteurs commerciaux et artisanaux des Hauts et du Sud de Melun, en application des dispositions du Code de l'urbanisme, le droit de préemption prévu par l'article L214-1 du même code ;
- 22/** D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L241-1 et suivants du Code de l'Urbanisme en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations prévues à l'article L300-1 du même code, ou de la constitution de réserves foncières permettant la réalisation de telles actions ou opérations ;

23/ De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24/ D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, sous réserve que le montant de la cotisation annuelle n'ait pas augmenté de plus de 50%.

25/ De demander à l'Etat ou à toutes autres collectivités territoriales et organismes, l'attribution de subventions en vue de la réalisation des projets ou actions menées ou soutenues par la commune, à l'exclusion des projets d'aménagement en général, les projets en lien avec la rénovation urbaine (PRU) ou avec le renouvellement urbain (NPNRU), les dotations, notamment la Dotation Politique de la Ville (DPV), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et toute demande de subvention supérieure à 30.000 € ;

26/ De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

27/ D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la Loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

28/ D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 11h45.